



**Financial Action Task Force
on Money Laundering**
Groupe d'action financière
sur le blanchiment de capitaux

**RAPPORT ANNUEL DU GAFI
2007–2008**

30 JUIN 2008

**© GAFI/OCDE 2008
Tous droits réservés.**

**Aucune reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication ne peut être réalisée sans autorisation écrite. Toute demande d'autorisation, concernant tout ou partie de cette publication, doit être adressée au Secrétariat du GAFI, OCDE, 2 rue André-Pascal 75775 Paris Cedex 16, France
Fax : 01 44 30 61 37 ou email : Contact@fatf-gafi.org**

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU GAFI	I
AVANT-PROPOS DU SECRETAIRE EXECUTIF	III
I. LE GAFI EN BREF	1
II. LES NORMES	3
Lignes directrices	5
III. ÉVALUATIONS MUTUELLES	6
Le processus d'évaluations mutuelles	6
Le 3 ^{ème} cycle d'évaluations	6
Évaluations par les Organismes régionaux de type GAFI	8
Formation des évaluateurs	8
La méthodologie d'évaluation	9
IV. MÉTHODES ET TENDANCES DU BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME	9
L'exercice 2007-2008 sur les typologies	9
Publication de trois études sur des typologies	9
Évaluations nationale et globale des menaces	10
V. LE RÉSEAU MONDIAL	11
La composition du GAFI	11
Initiatives conjointes avec les membres associés et les autres organismes régionaux de type GAFI	12
Coopération avec les organisations internationales	13
Questions de coopération internationale	13
Travaux avec le secteur privé	14
Communication	15
VI. SERVICES DE SOUTIEN ET ÉTATS FINANCIERS	16
VII. DOMAINES DE TRAVAUX FUTURS	17
ANNEXE 1: MANDAT RÉVISÉ DU GAFI 2008-2012	18
I. Introduction et informations générales	18
II. Les normes du GAFI	18
III. La promotion internationale de l'application des normes	18
IV. Identifier et réagir aux nouvelles menaces	19
V. Relations avec les parties prenantes et les partenaires	20
VI. Questions opérationnelles	20
VII. Responsabilité ministérielle	21
ANNEXE 2: DOCUMENTS DU GAFI PUBLIÉS EN 2007-2008	22
ANNEXE 3: JURIDICTIONS AYANT ENTREPRIS D'APPLIQUER LES 40+9 RECOMMANDATIONS	24
ANNEXE 4: ÉVALUATIONS PUBLIÉES	26
ADMINISTRATIVE ARRANGEMENTS. ANNEXE 5: ACRONYMES UTILISÉS DANS LE RAPPORT ANNUEL	28

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU GAFI



Je suis heureux de présenter le 19^{ème} Rapport annuel du Groupe d'action financière (GAFI) qui résume les progrès réalisés par le GAFI dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme tout au long de cette année dont la Présidence a été assurée par le Royaume-Uni.

L'une de mes priorités a été de développer un partenariat plus ouvert et constructif avec le secteur privé afin de le sensibiliser aux travaux du GAFI, de l'informer des politiques du GAFI et de l'encourager à appliquer efficacement les normes du GAFI en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et le financement du terrorisme (FT). Nous avons progressé sur l'ensemble de ces fronts, notamment en organisant la première réunion avec des représentants du secteur privé consacrée aux méthodes spécifiques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, en mettant en place un forum de consultation du secteur privé permettant au GAFI de dialoguer ouvertement avec les parties prenantes du secteur privé des questions de LBC/FT [et en publiant de nouvelles lignes directrices sur l'approche fondée sur le risque pour les comptables, les négociants en pierre et métaux précieux, les agents immobiliers et les trusts et fournisseurs de service aux sociétés.

Lors d'une réunion des Ministres du GAFI, présidée par le Chancelier de l'Échiquier et qui s'est tenue en avril 2008, les Ministres ont discuté des travaux menés par le GAFI afin de répondre aux défis universels que représentent le crime et le terrorisme pour le système financier. Ils ont approuvé le mandat révisé du GAFI qui lui permet sur la base de ses fonctions essentielles de se concentrer sur les questions de stratégie tout en lui donnant la souplesse nécessaire pour répondre aux nouvelles menaces émergentes du système financier international. Cette réunion est également l'illustration de la responsabilité grandissante du GAFI face aux Ministres.

Au cours des années précédentes le GAFI a œuvré au renforcement de l'application des normes du GAFI partout dans le monde. Cela comprend les travaux avec les organismes régionaux de type GAFI et d'autres organisations internationales en vue de l'adoption de lignes directrices assistant les États à faible revenu dans la mise en œuvre efficacement les normes du GAFI. J'ai visité six des huit organismes régionaux de type GAFI au cours de l'année et j'ai été impressionné par leur engagement et les progrès réalisés avec dans de nombreux cas des ressources limitées. Avec les membres des organismes régionaux de type GAFI, ce sont 175 États qui se sont engagés à mettre en œuvre les normes du GAFI.

Le GAFI a également développé une nouvelle procédure de surveillance dont l'objectif est l'identification et la collaboration avec les juridictions vulnérables qui échouent à mettre en œuvre d'un système LBC/FT efficace. Lorsque le GAFI estime que les discussions internes n'atteignent pas le résultat souhaité, il n'hésite pas à rendre publiques ses préoccupations. Au cours de l'année passée, le GAFI a ainsi fait des déclarations publiques concernant cinq juridictions et une zone, appelant ainsi l'attention sur les défaillances de ces régimes.

Le GAFI a poursuivi ses travaux sur les typologies et publié des rapports sur le Financement du terrorisme, le Financement de la prolifération, les Stratégies d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme des sites commerciaux et systèmes de paiement en ligne. Le GAFI a également initié une nouvelle fonction de surveillance, afin d'identifier et examiner les menaces émergentes, notamment en produisant une Évaluation universelle des menaces. Cela renforcera la stratégie du GAFI et lui confèrera une attitude proactive dans l'identification des nouvelles menaces, lui permettant de répondre efficacement, rapidement et d'adopter les politiques adéquates.

Le GAFI a adopté des mesures afin de lutter contre la menace que représentent la prolifération des armes de destruction massive et leur financement. Deux lignes directrices ont été publiées afin d'assister les gouvernements et les institutions financières dans la mise en œuvre des obligations issues des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Dans la Résolution 1803 (2008), le Conseil de Sécurité a d'ailleurs salué le travail du GAFI dans ce domaine.

J'ai apprécié cette année en tant que Président du GAFI dans tous ses aspects et été frappé par la somme des travaux réalisés à travers le monde afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et par l'adhésion aux normes du GAFI. Je tiens à remercier les membres du GAFI et des organismes régionaux de type GAFI, ainsi que le Secrétariat du GAFI pour le soutien qu'ils m'ont apporté au cours de ma présidence. Conscient des limites d'une présidence annuelle, le Royaume-Uni a travaillé étroitement avec son prédécesseur, le Canada et entend faire de même avec

ses successeurs, le Brésil et les Pays-Bas, afin de garantir la continuité dans le programme de travail du GAFI. J'adresse à mon successeur, Monsieur Antonio Gustavo Rodrigues, mes vœux les plus chaleureux pour son mandat de Président.

*Sir James Sassoon
Président du GAFI*

AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

J'ai l'honneur depuis le 24 septembre 2007 d'occuper les fonctions de Secrétaire exécutif du GAFI. Le GAFI est au cœur de l'action internationale contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et l'importance de son action en faveur d'une plus grande sécurité du système financier international ne cesse de grandir.



De mon point de vue de nouvel arrivant dans les travaux du GAFI, mais avec de précédentes expériences liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, il m'apparaît que la structure du GAFI, un groupe d'action, lui permet de progresser effectivement et efficacement. Cela a encore été largement démontré cette année. Les actions rapides prises par le GAFI témoignent de l'engagement de ses membres et des membres des organismes régionaux de type GAFI, ainsi que des représentants du secteur privé avec lesquels nous travaillons.

En termes stratégiques, le résultat le plus important de cette année a été l'approbation par les Ministres du GAFI du mandat révisé du GAFI. Les quatre principaux objectifs du GAFI sont selon ce mandat révisé : établir et maintenir au niveau international des normes et mesures pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, encourager et évaluer la mise en œuvre de ces normes, identifier les méthodes et tendances de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ainsi que de développer la coopération avec les parties prenantes et partenaires du GAFI afin que ce système fonctionne efficacement et partout dans le monde. Il est agréable de constater que pour chacun de ces objectifs, beaucoup a déjà été fait et plus encore est en cours de réalisation.

Par exemple, les normes du GAFI ont à l'heure actuelle été approuvées par plus de 175 juridictions, représentant plus de 85% des États et juridictions du monde. Un processus rigoureux d'évaluation est en cours de réalisation : deux tiers des membres du GAFI ont d'ores et déjà été évalués. Ce processus est également mis en œuvre par les organismes régionaux de type GAFI ainsi que les institutions internationales financières partenaires : le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. Au total, plus de 72 systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont été évalués et donné lieu à la publication de rapports à l'usage des législateurs, représentants des gouvernements, des institutions financières et bien d'autres.

Une des forces du GAFI réside dans les relations étroites et coopératives qu'il entretient avec les organisations internationales, les organismes régionaux de type GAFI et leurs membres, les institutions financières internationales, les institutions financières ainsi que les entreprises et professions non-financières. Les normes, les évaluations et les typologies sont le résultat positif des expertises combinées de toutes les parties prenantes. Cette approche coopérative n'écarte toutefois pas du GAFI toute question difficile. Loin de là ! Cette année le GAFI s'est penché sur le manque d'efficacité des systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans certaines zones du monde et la coopération internationale très limitée permise par certains États.

Je tiens à remercier Sir James Sassoon de la conduite, énergique et concentrée, qu'il a, avec son équipe, apporté au GAFI cette année sous la Présidence britannique.

Je tiens également à remercier les co-présidents des groupes de travail du GAFI avec lesquels le Secrétariat travaille de manière très productive, les délégations au GAFI, membres et observateurs, et bien évidemment le Secrétariat qui soutient les travaux du GAFI de manière très professionnelle sans considération de l'incessante augmentation de sa charge de travail.

Ce Rapport annuel fournit une vue d'ensemble des travaux menés par le GAFI au cours de cette année. La pertinence et la portée de ces travaux ont été étendues. J'espère que ce rapport, ainsi que le site Internet du GAFI et le e-bulletin, donneront aux lecteurs un aperçu des défis auxquels le GAFI fait face et les progrès accomplis dans la lutte contre la menace universelle de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

*Rick McDonell
Secrétaire Exécutif*

I. LE GAFI EN BREF

1. Le GAFI est un organisme intergouvernemental dont la mission est l'élaboration de normes internationales, le développement et la promotion de politiques, au niveau international et des États, afin de combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

2. Il a été créé en juillet 1989 lors d'un sommet du Groupe des Sept (G7) à Paris, initialement pour étudier et concevoir des mesures destinées à lutter contre le blanchiment de capitaux. À l'époque, il comptait 15 membres : en plus des participants au sommet du G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni), la Commission européenne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, le Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, la Suède et la Suisse ont été invités à rejoindre le Groupe d'action financière afin d'élargir son expertise et de refléter les vues d'autres pays particulièrement concernés par les questions relatives au blanchiment de capitaux ou ayant déjà une expérience en la matière. En octobre 2001, le GAFI a élargi son mandat à la lutte contre le financement du terrorisme, en plus de la lutte contre le blanchiment de capitaux. Depuis sa création, le GAFI fonctionne pour une durée déterminée, nécessitant un mandat spécifique pour qu'il poursuive ses activités. L'actuel mandat du GAFI (2004-2012) a fait l'objet d'une revue à mi-mandat et une version révisée a été adoptée au cours d'une réunion des Ministres en avril 2008¹.

3. Les quatre objectifs essentiels du GAFI tels que définis par son mandat actuel (septembre 2004 - décembre 2012, tel que révisé) sont :

- Revoir et clarifier les normes et mesures internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Promouvoir la mise en œuvre universelle de ces normes.
- Identifier et répondre aux nouvelles menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.
- S'engager avec les parties prenantes et ses partenaires partout dans le monde.

4. Le GAFI a élaboré les normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : les *40+9 Recommandations*. Il a publié en 1990 le premier ensemble de normes internationales de lutte contre le blanchiment, les *Quarante Recommandations sur le blanchiment de capitaux*. Ces Recommandations ont été révisées en 1996 afin de tenir compte des changements intervenus dans les méthodes, les techniques et les tendances du blanchiment. En octobre 2001, en réaction aux attentats du 11 septembre aux États-Unis, le GAFI a élargi son mandat et publié *Huit Recommandations spéciales* sur le financement du terrorisme. L'évolution constante des techniques de blanchiment a amené le GAFI à entreprendre une mise à jour complète de ses normes en juin 2003. En octobre 2004, le Groupe d'action financière a par ailleurs publié une neuvième Recommandation spéciale, renforçant ainsi les normes internationales adoptées pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : les *40 + 9 Recommandations*².

¹ Voir le mandat du GAFI en [annexe 1](#).

² Les normes du GAFI et de nombreux documents mentionnés dans le Rapport Annuel sont disponibles sur le site internet du GAFI : www.fatf-gafi.org. Voir la liste des documents du GAFI publiés cette année en [annexe 2](#).

5. Les normes du GAFI ont été approuvées directement par plus de 180 pays ou territoires dans le monde³, ainsi que par les Conseils du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. En juillet 2005, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, dans sa résolution 1617, « engage[ait] vivement tous les États membres à appliquer les normes internationales détaillées que constituent les 40 Recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et les 9 Recommandations Spéciales du GAFI sur le financement du terrorisme ».

6. Le GAFI œuvre à engendrer la volonté politique nécessaire pour conduire les réformes législatives et réglementaires dans les domaines concernés par les *40+9 Recommandations*. Conformément à son mandat, le GAFI a aujourd'hui pour priorité de garantir l'action internationale pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de veiller à la mise en œuvre concrète et universelle de ses *40 + 9 Recommandations*. Ainsi, le GAFI contrôle les progrès réalisés par les pays, à commencer par ses membres, dans la mise en œuvre des normes LCB/FT, passe en revue les techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ainsi que les mesures permettant de contrer ces phénomènes, et enfin, encourage l'adoption et la mise en œuvre universelle des 40 + 9 Recommandations. Le GAFI examine également régulièrement les méthodes, techniques et tendances de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme afin d'assurer que ces politiques et normes sont constamment pertinentes et d'informer les gouvernements et le secteur privé de menaces spécifiques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

7. Le GAFI compte actuellement trente-quatre membres : trente-deux pays ou territoires et deux organisations régionales (la Commission européenne et le Conseil de coopération du Golfe), représentant la plupart des grands centres financiers de la planète. En outre, la République de Corée et l'Inde ont respectivement obtenu le statut d'observateur le 27 juillet et le 27 novembre 2006. Les membres du GAFI, et ses deux membres potentiels, apportent aux travaux du Groupe un large éventail d'expertises par la présence de spécialistes des questions financières, réglementaires, juridiques et opérationnelles dans les délégations.

Tableau 1 : Membres du GAFI

Afrique du sud	Conseil de coopération du Golfe	Islande	Singapour
Allemagne	Danemark	Italie	Suède
Argentine	Espagne	Japon	Suisse
Australie	États-Unis	Luxembourg	Turquie
Autriche	Fédération de Russie	Mexique	
Belgique	Finlande	Norvège	
Brésil	France	Nouvelle-Zélande	
Canada	Grèce	Portugal	
République populaire de Chine	Hong Kong, Chine	Royaume des Pays-Bas	
Commission européenne	Irlande	Royaume-Uni	

8. Dans l'exécution de ses travaux, le GAFI collabore étroitement avec un certain nombre de partenaires et d'organisations internationales ou régionales qui participent à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Il a noué de solides partenariats avec ces organisations de manière à constituer un réseau mondial de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ses principaux partenaires sont les huit organismes régionaux de type GAFI ; ils jouent un rôle de premier plan dans leurs régions du monde respectives. Les organismes régionaux de type GAFI regroupent, sur une

³ Voir en [annexe 3](#) la liste des juridictions engagées à mettre en œuvre les 40+9 Recommandations.

assise régionale, des pays et territoires qui se sont engagés à mettre en œuvre les *40 + 9 Recommandations* et qui ont accepté de se soumettre à des évaluations mutuelles de leurs systèmes LCB/FT. Cinq de ces organismes ont le statut de membres associés du GAFI : le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment de capitaux (GAP), le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (Moneyval), le Groupe d'action financière de l'Amérique du sud (GAFISUD), le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) et le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (GAFIMOAN). Le GAFI travaille également en étroite coopération avec chacun des autres organismes régionaux⁴ en vue de leur accession au statut de membre associé et a noué un partenariat solide et productif avec le Groupe des organismes de supervision bancaire offshore (GOSBO). Par ailleurs, dix-neuf organisations ayant le statut d'observateur sont impliquées dans les travaux du GAFI, il s'agit en particulier du FMI, de la Banque mondiale, des Nations unies et du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers.

9. Toutes les décisions du GAFI sont prises par ses 34 membres au cours des réunions plénières, par voie de consensus. De façon à assurer un fonctionnement efficient, la plupart des initiatives du GAFI sont élaborées au sein des groupes de travail, les décisions finales étant prise par la Plénière. Celle-ci bénéficie de l'assistance du Secrétariat du GAFI et ses débats sont menés par le Président du GAFI. Bien que le Secrétariat du GAFI soit installé au siège de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), à Paris, le GAFI est un organisme totalement indépendant.

II. LES NORMES

10. Le GAFI a élaboré les *40+9 Recommandations* qui, avec leurs notes interprétatives, constituent la norme internationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Au sein du GAFI, deux groupes de travail sont particulièrement en charge d'affiner ces normes ainsi que les procédures d'évaluation de leur mise en œuvre par les États : le Groupe de travail sur le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux (WGTM) et le Groupe de travail sur les évaluations et la mise en œuvre (WGEI).

Les normes du GAFI

Les 40 Recommandations, ainsi que les notes interprétatives des 40 Recommandations

Les 9 Recommandations Spéciales sur le financement du terrorisme, ainsi que leurs notes interprétatives

Groupe de travail sur le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux (WGTM)

11. Le WGTM assiste la Plénière en étudiant les travaux réalisés par le Groupe de travail sur les typologies (WGTYP) et en élaborant et proposant, lorsque cela s'avère nécessaire, des interprétations ou lignes directrices des normes du GAFI ou des amendements de la *Méthodologie de 2004* prenant en considération les risques de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme identifiés par le WGTYP.

12. Le WGTM encourage également le dialogue entre les membres du GAFI à propos des difficultés survenant lors de leur revue des mesures nationales de LBC/FT, notamment l'identification d'éléments et

⁴ Le Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG), le Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe (GABAOA) et le Groupe intergouvernemental anti-blanchiment en Afrique (GIABA).

caractéristiques communs des secteurs concernés. Lorsque les membres du GAFI font part d'inquiétudes quant à toute question relative au financement du terrorisme, blanchiment de capitaux ou à la finance illicite, le WGTM peut développer des interprétations ou lignes directrices sur les normes du GAFI ou des amendements de la Méthodologie LBC/FT de 2004, et les présenter à la Plénière pour examen.

13. Les analyses réalisées par le WGTM ont conduit la Plénière du GAFI à amender la *Note Interprétative de la Recommandation Spéciale VII* ainsi que la *Méthodologie LBC/FT de 2004* afin qu'elles considèrent dans le cadre de la Recommandation Spéciale VII, les virements intra-communautaires comme des virements domestiques.

14. En juin 2008, la Plénière du GAFI a approuvé des meilleures pratiques pour lutter contre le blanchiment de capitaux fondé sur les activités commerciales. Ces meilleures pratiques ont été élaborées par le WGTM après que la Plénière a estimé que le rapport typologique de 2006 sur le *Blanchiment de capitaux fondé sur les activités commerciales* devait être examiné par ce groupe de travail afin d'étudier la pertinence des normes et mesures du GAFI, actuellement existantes, au regard de ces risques de blanchiment de capitaux. Ces meilleures pratiques sont conçues pour renforcer la capacité des autorités gouvernementales à recueillir et utiliser efficacement les données commerciales, tant au niveau national qu'international, dans la perspective de la détection et des enquêtes sur des cas de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme utilisant le commerce international⁵. Le GAFI poursuivra ses recherches sur les fragilités du système commercial, en particulier celles relatives au financement des activités commerciales, afin d'identifier d'autres mesures possibles pour lutter contre l'utilisation illégale des systèmes du commerce international.

15. Au cours de l'année, le WGTM a également traité les questions identifiées dans les rapports sur les typologies publiés au début de 2007 sur *Techniques complexes de blanchiment : un panorama régional* et *Blanchiment des produits de la fraude à la TVA de type carousel*⁶. La Plénière a approuvé l'analyse menée par le WGTM concluant qu'il n'est pas nécessaire aux vues de ces rapports d'amender les normes.

Groupe de travail sur les évaluations et la mise en œuvre (WGEI)

16. Le WGEI assiste la Plénière en surveillant, coordonnant et révisant les processus et procédures des évaluations mutuelles et en prenant, lorsque c'est nécessaire, des mesures pour améliorer la qualité, la cohérence et la transparence des rapports d'évaluation du GAFI, de ses membres associés, des organismes régionaux de type GAFI, du GOSBO, du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale.

17. Le WGEI constitue le point de contact entre le GAFI, les organismes régionaux de type GAFI, le GOSBO et les institutions financières internationales (IFI)⁷ sur les questions relevant du mandat du WGEI. Il promeut le dialogue avec le secteur privé sur les questions liées à la mise en œuvre des *40+9 Recommandations*, notamment en gérant les travaux du Groupe consultatif électronique sur l'approche fondée sur le risque. Le WGEI élabore des lignes directrices, des interprétations normes du GAFI et, lorsque c'est nécessaire, des modifications de la *Méthodologie LBC/FT de 2004*, qui sont présentées à la Plénière pour examen. Enfin, le WGEI définit et coordonne le processus de formation à l'utilisation de la *Méthodologie LBC/FT de 2004* des évaluateurs potentiels.

⁵ Les meilleures pratiques seront prochainement publiées sur le site Internet du GAFI : www.fatf-gafi.org.

⁶ Taxe sur la valeur ajoutée.

⁷ Le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale.

18. Cette année, le WGEI a élaboré un conseil aux les évaluateurs sur la notion « d'autres moyens contraignants » qui s'est matérialisé par l'insertion d'une « Note aux évaluateurs » dans la *Méthodologie LBC/FT de 2004* (voir Chapitre 3).

19. Le WGEI a été en charge de la mise en œuvre d'une priorité du GAFI-XIX : augmenter substantiellement l'interaction avec le secteur privé, ainsi que les travaux conjoints. Cela s'est traduit par la publication en juin 2008 de quatre jeux de lignes directrices sur l'approche fondée sur le risque dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à l'intention des comptables, des négociants en métaux précieux et en pierres précieuses, des agents immobiliers et des prestataires de services aux sociétés et fiducies (pour plus de détails, voir les travaux du GAFI avec le secteur privé dans le Chapitre 5 de ce rapport).

Lignes directrices

Combattre le financement de la prolifération des armes de destruction massive

20. En octobre 2007, le GAFI a terminé de nouvelles lignes directrices sur la mise en œuvre des interdictions financières afin de lutter contre la menace de prolifération des armes de destruction massives (ADM). Ces lignes directrices constituent une avancée dans l'application des mesures financières contenues dans la Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1737, et ont été conçues afin de permettre une coopération approfondie entre les gouvernements nationaux et les institutions financières sur les questions relatives à la lutte contre le financement de la prolifération des ADM. Ce travail s'appuie sur des lignes directrices précédemment publiées par le GAFI en juin et septembre 2007 sur l'application par les États des sanctions financières ciblées de la Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1737. Dans sa Résolution 1803, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a accueilli ces lignes directrices avec satisfaction.

21. En octobre 2007, le GAFI a décidé que les travaux menés par le WGTM sur la lutte contre le financement de la prolifération, en réponse aux Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies devaient se poursuivre. C'est ainsi qu'une nouvelle étude sur les typologies portant sur la menace du financement de la prolifération a été publiée en juin 2008.

Lignes directrices pour les États à faibles revenus

22. Lors de sa réunion de février 2008, le GAFI a adopté des lignes directrices élaborées par le WGEI destinées à la mise en œuvre entière et effective des normes du GAFI dans les pays à faibles revenus. Ces lignes directrices se concentrent sur des priorités essentielles telles que la coopération, l'engagement, l'établissement de priorités et la planification. Les lignes directrices ont pour objectif d'aider les États à mettre en œuvre les normes dans le respect de leur système institutionnel national et d'une façon cohérente au regard des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels ils font face, tout en prenant en compte leur ressources parfois limitées.

III. ÉVALUATIONS MUTUELLES

Le processus d'évaluations mutuelles

23. Le processus d'évaluation mutuelle constitue un volet fondamental des travaux du GAFI, car c'est au travers de cette procédure qu'il contrôle la mise en œuvre des 40 + 9 Recommandations dans ses pays membres et évalue l'efficacité globale de leurs systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. De la même façon, la réalisation d'évaluations mutuelles de leurs membres est une mission essentielle des organismes régionaux de type GAFI. Les IFI procèdent également à l'évaluation des systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme mis en place dans les différents pays, selon les mêmes modalités que celles mises en œuvre par le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI, et en utilisant la même méthodologie.

Matériel de référence pour les évaluateurs

Les normes du GAFI

Le Manuel à l'intention des pays et des évaluateurs 2004

La Méthodologie

24. Tous les membres du GAFI font successivement l'objet d'un examen. La portée et l'objet de ces évaluations consistent à vérifier que les lois, règlements et autres mesures requises par les nouvelles normes ont bien été adoptées et sont entrées en vigueur, et à s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont intégralement et correctement mises en œuvre et que le système ainsi mis en place est efficace. Le GAFI a élaboré des procédures exhaustives et détaillées pour réaliser ses évaluations mutuelles, celles-ci contribuent à garantir que les évaluations de tous les pays ou territoires soient justes, appropriées et cohérentes, quelle que soit l'équipe d'évaluation. Les évaluations se réfèrent aux 40 + 9 Recommandations du GAFI et sont effectuées en utilisant la Méthodologie de 2004⁸ d'évaluation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le Manuel de 2004 à l'intention des pays et des évaluateurs contient les instructions et orientations nécessaires à tous les pays et organismes qui procèdent aux évaluations.

25. L'évaluation est un processus qui prend entre dix mois et un an. Elle est réalisée par une équipe généralement composée de quatre à six experts des questions juridiques, financières et opérationnelles choisis parmi les gouvernements des autres pays membres et qui peut compter jusqu'à deux membres du Secrétariat du GAFI. Au cours de ce processus, l'équipe se rend dans le pays et rédige un rapport détaillé, qui permet de juger dans quelle mesure le pays évalué a progressé dans la mise en œuvre d'un système efficace de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et qui met également en relief les domaines dans lesquels des progrès supplémentaires restent le cas échéant nécessaires.

Le 3^{ème} cycle d'évaluations

26. Le troisième cycle d'évaluations mutuelles a commencé en janvier 2005. Cinq évaluations mutuelles ont été achevées au cours de cette année (2007-2008) et deux évaluations mutuelles de pays membres du Conseil de Coopération du Golfe, le Qatar et les Émirats Arabes Unis, ont été discutées et adoptées. Avec la récente adoption des rapports d'évaluation mutuelle de la Fédération de Russie et de Hong-Kong, Chine, 21 des 32 pays ou territoires membres du GAFI ont fait l'objet d'une évaluation mutuelle dans ce cadre de ce troisième cycle.

⁸ Mise à jour pour la dernière fois en février 2008.

Tableau 2: Membres du GAFI évalués au cours du 3^{ème} cycle

Dates des plénières	Rapports d'évaluation achevés		
Juin 2005	Belgique	Norvège	
Octobre 2005	Australie	Italie ⁹	Suisse
Février 2006	Irlande	Suède	
Juin 2006	Danemark ⁹	Espagne	États-Unis
Octobre 2006	Islande	Portugal	
Février 2007	Turquie		
Juin 2007	Chine	Grèce	Royaume-Uni
Octobre 2007	Finlande		
Février 2008	Canada	Singapour	
Juin 2008	Fédération de Russie	Hong-Kong, Chine	

27. Dans un souci d'amélioration de la transparence, les rapports d'évaluation mutuelle du GAFI sont communiqués à l'ensemble des membres et des observateurs, examinés en session ouverte lors d'une réunion plénière du GAFI et publiés, ainsi qu'une synthèse de leurs principales conclusions, après leur adoption¹⁰.

28. Il est fondamental que les rapports circulent entre tous les organismes évaluateurs pour que le GAFI, les organismes régionaux de type GAFI et les IFI puissent garantir la cohérence de l'application des 40+9 Recommandations du GAFI et une mise en œuvre efficace des normes. Des progrès significatifs ont été accomplis ces dernières années pour améliorer encore cet échange, en particulier entre le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI. La quasi-totalité des organismes chargés de procéder à des évaluations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont pris des mesures en ce sens, en convenant d'échanger leurs rapports avec les organismes évaluateurs partenaires, sur une base de réciprocité, et la plupart ont accepté de publier les rapports d'évaluation sur leur site Internet. Voir en annexe 4, la liste des 72 juridictions ayant été évaluées conformément à la *Méthodologie d'évaluation de la conformité aux 40 Recommandations et 9 Recommandations spéciales du GAFI*, 27 février 2004, et dont le rapport d'évaluation a été publié par l'organisme d'évaluation compétent.

29. Selon la procédure convenue pour le troisième cycle d'évaluations, les pays ou territoires doivent remettre au GAFI, deux ans après leur évaluation, un rapport dans lequel ils recensent les progrès qu'ils ont accomplis depuis leur évaluation, en particulier dans les domaines où l'évaluation avait conclu que leur système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme doit être renforcé. Treize membres du GAFI ont soumis des rapports de suivi à la Plénière du GAFI sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des 40+9 *Recommandations* depuis leur évaluation.

Tableau 3: Membres du GAFI ayant soumis des rapports de suivi

Dates des plénières	Rapports de suivi produits		
Juin 2007	Belgique	Norvège	
Octobre 2007	Australie	Chine	Grèce
	Italie ⁹	Suisse	
Février 2008	Chine	Irlande	Suède
Juin 2008	Chine	Danemark ⁹	Grèce
	Norvège	Espagne	États-Unis

⁹ Projet de rapport d'évaluation préparé par le FMI selon la *Méthodologie LBC/FT*, puis discuté et adopté par le GAFI.

¹⁰ www.fatf-gafi.org

Évaluations par les organismes régionaux de type GAFI

30. Au cours de l'année, 30 évaluations de membres d'organismes régionaux de type GAFI ont été achevées, notamment l'évaluation conjointe par le GAFI, le Groupe Eurasie et Moneyval de la Fédération de Russie, l'évaluation conjointe par le GAFI et le Groupe Eurasie de la Chine et les évaluations conjointes par le GAFI et le GAP du Canada, de Hong-Kong, Chine et de Singapour. Comme pour les rapports d'évaluation du GAFI, la plupart de ces rapports ont été publiés et sont disponibles sur les sites internet respectifs des organismes régionaux de type GAFI.

Tableau 4: Membres des organismes régionaux de type GAFI dont l'évaluation a été terminée au cours de 2007-2008

GAP	Cambodge	Canada	Taiwan	Hong-Kong, Chine	Malaisie
	Mongolie	Singapour	Thaïlande		
GAFIC	Bahamas	Îles Cayman			
	Chine ¹¹	Fédération de Russie (<i>également avec Moneyval</i>)			
GABAOA	Botswana	Namibie	Zimbabwe		
GAFISUD	Équateur				
GIABA	Cap Vert	Nigeria	Sénégal		
GAFIMOAN	Maroc	Qatar	Émirats arabes unis		Yémen
	Andorre	Bulgarie	Croatie	République tchèque	Liechtenstein
Moneyval	Malte	Moldavie	Monaco	San Marin	Slovaquie

Formation des évaluateurs

31. Le GAFI, les IFI et les organismes régionaux de type GAFI organisent des sessions de formation de cinq jours destinées aux évaluateurs potentiels issus des gouvernements membres du GAFI et/ou de l'un des organismes régionaux de type GAFI. Ces formations assurent la disponibilité d'une équipe étoffée d'évaluateurs formés et prêts à participer aux évaluations. Dans la mesure du possible, les organismes d'évaluation font appel à des évaluateurs ayant suivi une formation. Chacun des organismes chargés de procéder à des évaluations propose des formations comparables afin de garantir que tous les évaluateurs potentiels soient formés de la même manière et possèdent le même niveau de connaissance. Les supports de formation sont mis à jour périodiquement, lorsque les normes ou la méthodologie d'évaluation évoluent. En 2006-2007, six sessions de formation d'évaluateurs organisées par des organismes procédant à des évaluations.

Tableau 5: Formations mutuelles d'évaluateurs organisées par des organismes procédant à des évaluations en 2007-2008

Dates	Organisme	Lieu
30 juillet - 3 août 2007	GAP	Singapour
11 - 15 novembre 2007	GAFIMOAN	Doha, Qatar
19 - 23 novembre 2007	GAFISUD	Santiago, Chili
26 - 30 novembre 2007	GAFI	Bonn, Allemagne
21 - 25 janvier 2008	GAFIC	Martinique, France
23 - 27 juin 2008	GAFIC	Port-d'Espagne, Trinité-et-Tobago

¹¹ Le GAFI a adopté le rapport d'évaluation mutuelle de la Chine au cours de l'année 2006-2007. Le Groupe Eurasie l'a adopté au cours de l'année 2007-2008.

La méthodologie d'évaluation

32. En février 2008, le GAFI a modifié la *Méthodologie de LBC/FT de 2004* afin d'y intégrer une note pour les évaluateurs indiquant ce qui doit être pris en considération pour qualifier un document ou un mécanisme « d'autre moyen contraignant ». De plus, la *Méthodologie* a été amendée s'agissant de la RS.VII, afin de reconnaître aux virements réalisés au sein de l'Union européenne un caractère domestique. La version de la *Méthodologie LBC/FT* de février 2008 comprend également des modifications de la RS.VII faites au regard de changements de la Note Interprétative de la RS.VII.

IV. MÉTHODES ET TENDANCES DU BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

33. L'étude des méthodes, techniques et tendances du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, les typologies, joue un rôle clé dans la procédure normative du GAFI. En 2004, le GAFI a ainsi institué un Groupe de travail sur les typologies (WGTYP) chargé de recueillir et d'étudier les informations relatives aux méthodes et tendances actuelles de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et de mettre ces informations à la disposition du GAFI afin de le soutenir dans sa mission de définition de l'action publique. Les travaux du GAFI sur les typologies décrivent et expliquent la nature des menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ce qui permet d'élaborer les normes les plus appropriées pour optimiser la résistance internationale à ces activités et accroître la possibilité de détecter de telles pratiques.

L'exercice 2007-2008 sur les typologies

34. La réunion des experts du GAFI-XIX sur les typologies a été organisée conjointement avec le Groupe Asie-Pacifique à Bangkok, Thaïlande, du 28 au 30 novembre 2007. Comme lors des précédentes réunions conjointes d'experts, celle de 2007 s'est articulée autour d'ateliers suivis d'une table ronde lors de laquelle ont été discutées les conclusions des ateliers. Chacun des ateliers était spécifiquement consacré à l'un des projets sur les typologies en cours, ce qui a permis aux participants mobilisés par ces projets de valider les travaux effectués jusqu'alors ainsi que d'identifier d'éventuelles lacunes dans les informations obtenues. Les quatre ateliers de la réunion de Bangkok avaient pour thème : le financement de la prolifération, les méthodologies d'évaluation des menaces nationales, les vulnérabilités en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme des systèmes de paiement sur internet et les vulnérabilités en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme des casinos (projet conduit par le Groupe Asie-Pacifique).

35. Cette réunion des experts était la cinquième à se dérouler sur le format d'ateliers spécialisés et la deuxième organisée conjointement avec un organisme régional de type GAFI. Plus de 110 experts représentant quelque 38 pays ont participé à cette réunion.

Publication de trois études sur des typologies

Méthodes de financement du terrorisme

36. Le GAFI a achevé un rapport complet sur le *financement du terrorisme*. Ce rapport envisage l'éventail des méthodes utilisées par les terroristes pour déplacer des fonds au sein d'organisations et entre elles. Les

trois principales voies pour réaliser de tels mouvements sont l'utilisation du secteur financier, le transport physique et l'utilisation du système commercial. Les œuvres de bienfaisance et les systèmes alternatifs de remise de fonds ont également été utilisés afin de dissimuler des mouvements de fonds terroristes. L'adaptabilité et l'opportunisme dont font preuve les organisations terroristes laissent à penser que tous les moyens existant partout dans le monde pour déplacer des fonds sont potentiellement à risque.

37. L'étude détermine quatre stratégies qui permettraient de renforcer significativement les efforts menés contre le financement du terrorisme : (i) actions pour répondre aux difficultés liées aux États, y compris les zones abritées et les « États manqués », (ii) assistance au secteur privé afin de lui assurer l'accès aux informations nécessaires à la détection du financement du terrorisme, (iii) développement d'une meilleure compréhension du financement du terrorisme par les secteurs privé et public et (iv) utilisation des investigations financières, renforcées par l'intelligence financière.

Fragilités en termes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme des sites commerciaux en ligne et des systèmes de paiement sur Internet

38. Le rapport sur les *Fragilités en termes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme des sites commerciaux en ligne et des systèmes de paiement sur Internet* identifie les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme associés aux sites commerciaux en ligne et aux systèmes de paiement sur Internet. Il traite d'un type de commerce électronique identifié comme étant le plus vulnérable en termes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme : la relation négociée client-à-client. Le rapport fournit également de nombreux cas d'étude illustrant les abus des relations médiatees client-à-client à des fins de BC/FT.

Financement de la prolifération

39. Le rapport sur le *Financement de la prolifération* identifie et analyse la menace existante de financement de la prolifération et les méthodes utilisées par les proliférateurs et intermédiaires. Il examine les mesures existantes de lutte contre cette menace, ainsi que leurs potentielles faiblesses. Le rapport liste une série d'options envisageables par le GAFI et les États afin de renforcer les mesures de protection contre le financement de la prolifération dans le cadre de la Résolution 1540 (2004) du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Évaluations nationale et globale des menaces

Évaluations nationales des menaces

40. Le GAFI a décidé de soutenir les pays dans le développement d'évaluations des menaces au niveau national. Il a publié en juin 2008 le rapport sur les *Stratégies d'évaluation du risque de blanchiment de capitaux* dont l'objectif est d'aider les pays à développer leur propre évaluation du risque de blanchiment de capitaux. À partir d'exemples existant d'évaluations nationales des menaces, le rapport expose les facteurs essentiels à prendre en considération, notamment la source des données et le type d'évaluation (risque, menace ou fragilité), la mesure de l'efficacité des autorités de poursuite et de régulation ainsi que des exemples nationaux d'évaluations du risque de blanchiment de capitaux. Le rapport a pour objectif d'accroître le nombre d'États réalisant des évaluations nationales afin d'améliorer les informations disponibles tant au niveau international que des États. Cela permettra également une plus grande synergie entre les approches nationales, ce qui facilitera la réalisation d'une analyse universelle des menaces émergentes.

Évaluation universelle des menaces

41. Le GAFI a débuté un programme qui s'achèvera par la production d'une évaluation universelle des menaces exposant les questions les plus préoccupantes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cette initiative s'appuie sur les travaux du GAFI sur les typologies et les complète. Cette nouvelle évaluation des menaces sera développée à partir de la surveillance renforcée des risques internationaux de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, qui débutera en mars 2008. L'évaluation universelle des menaces aidera les gouvernements nationaux et le secteur privé à prendre des mesures pour faire face à ces menaces internationales.

V. LE RÉSEAU MONDIAL

La composition du GAFI

42. Le GAFI a accordé à la République de Corée le statut d'observateur en juillet 2006. La Corée est membre du GAP depuis 1998 et en a assuré la coprésidence pendant deux ans, de 2002 à 2004. En février 2008, le groupe de contact qui travaille avec la Corée depuis son accession, a indiqué à la Plénière que celle-ci est prête à être évaluée en vue de son adhésion. La Plénière a donné son accord et l'évaluation de la Corée est prévue pour fin 2008. La discussion des conclusions de l'évaluation et la décision de la pleine adhésion de la Corée auront lieu en juin 2009.

43. Le GAFI a accordé à l'Inde le statut d'observateur en novembre 2006 et en février 2007 les délégués ont accueilli l'Inde à la Plénière du GAFI à Strasbourg. Depuis lors un groupe de travail est en contact avec l'Inde. L'Inde est membre du GAP depuis près de dix ans et a été membre de son Groupe de direction en 2005/2006.

44. En février 2008, le GAFI a accueilli le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) en tant que cinquième membre associé du GAFI. Cette qualité confère aux organismes régionaux de type GAFI un plus grand rôle dans le processus de décision du GAFI. Depuis sa création en 1992, le GAFIC a travaillé avec ses États-membres à la mise en œuvre de mesures en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le bassin des Caraïbes¹².

45. En 2006 et 2007, le Groupe ad hoc sur la composition (AHGM), créé par le GAFI, a entrepris une revue détaillée et fait des propositions pour une politique du GAFI sur sa composition. Cette mission comprenait : l'élaboration d'une politique pour les futures adhésions au GAFI, la réalisation d'une étude sur les implications institutionnelles d'un élargissement du nombre des membres du GAFI et la codification de la politique du GAFI sur ses observateurs. Le Groupe ad hoc sur la composition a achevé ses travaux cette année. En février 2008, la Plénière a approuvé la révision des critères d'adhésion au GAFI et en juin 2008, les critères du statut d'observateur. Les travaux du Groupe ainsi que les discussions et décisions subséquentes ont souligné l'importance pour le GAFI de travailler étroitement avec tous les pays

¹² Les 30 membres du GAFIC sont : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, les Antilles néerlandaises, Aruba, les Bahamas, la Barbade, le Belize, les Bermudes, le Costa-Rica, la Dominique, El Salvador, Grenade, le Guatemala, Guyana, le Honduras, les Îles Caïman, les Îles Turques-et-Caïques, les Îles vierges britanniques, la Jamaïque, Montserrat, le Nicaragua, le Panama, la République dominicaine, la République d'Haïti, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Suriname, Trinité-et-Tobago et le Venezuela.

afin de disposer d'un véritable réseau universel engagé dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'importance pour le GAFI d'être un groupe d'action à la fois flexible et innovateur, afin qu'il s'adapte et prenne des décisions rapidement a également été soulignée. Actuellement le GAFI se concentre sur l'adhésion de la Corée et de l'Inde ainsi que sur le partenariat avec les membres associés et les autres organismes régionaux de type GAFI. Lorsque ces initiatives seront achevées, le GAFI examinera la structure de l'architecture mondiale de la LBC/FT, notamment le rôle important joué par les membres associés et les organismes régionaux de type GAFI ainsi que les membres du GAFI.

Appartenance conjointe au GAFI et aux organismes régionaux de type GAFI

46. Treize des 34 membres du GAFI sont également membres d'un organisme régional de type GAFI. Cette double appartenance relie étroitement les travaux du GAFI et ceux des organismes régionaux de type GAFI. Deux des juridictions du Royaume des Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba, sont membres d'un organisme régional de type GAFI. Deux membres du GAFI, la France et les Pays-Bas, sont actuellement membres de Moneyval, et pour une période de deux ans, suite à leur désignation par le GAFI. La double appartenance de ces États favorise une approche cohérente des travaux de ces organismes et permet un échange d'information efficace entre eux. La contribution de ces États se également révèle utile lorsque le GAFI et un organisme régional de type GAFI travaillent conjointement sur les typologies ou d'autres projets, et lorsque des réunions conjointes sont organisées.

Tableau 6: Membres du GAFI également membres d'un organisme régional de type GAFI

Membres du GAFI	FSRB
Afrique du sud	GABAOA
Antilles néerlandaises (Royaume des Pays-Bas)	GAFIC
Argentine	GAFISUD
Aruba (Royaume des Pays-Bas)	GAFIC
Australie	GAP
Brésil	GAFISUD
Canada	GAP
États-Unis	GAP
Fédération de Russie	Groupe Eurasie and Moneyval
France	Moneyval
Hong-Kong, Chine	GAP
Japon	GAP
Mexique	GAFISUD
Nouvelle Zélande	GAP
République populaire de Chine	Groupe Eurasie
Royaume des Pays-Bas	Moneyval
Singapour	GAP

Initiatives conjointes avec les membres associés et les autres organismes régionaux de type GAFI

47. Depuis plus de 10 ans le GAFI œuvre à accompagner le développement des organismes régionaux de type GAFI car il s'agit d'un moyen important de garantir le caractère véritablement mondial des efforts déployés pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que l'efficacité de la mise en œuvre des normes du GAFI dans toutes les régions du monde. Le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI collaborent de plus en plus étroitement, adoptant des approches cohérentes sur des questions et des procédures de fond et prenant des initiatives conjointes. Le GAFI coopère également de manière permanente avec d'autres organismes internationaux impliqués dans la lutte contre blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et mène à bien plusieurs initiatives conjointes chaque année.

48. Le Secrétariat du GAFI procède à l'examen préliminaire des rapports d'évaluation mutuelle préparés par des organismes régionaux de type GAFI et, le cas échéant, transmet ses observations à leur secrétariat. Ces observations sont destinées à aider les organismes régionaux de type GAFI à développer leurs capacités d'évaluation et visent également à garantir la cohérence des évaluations, quel que soit l'organisme évaluateur concerné.

Coopération avec les organisations internationales

49. Le GAFI et les IFI continuent à coordonner étroitement leurs activités, en particulier pour les évaluations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. De plus en plus, les IFI collaborent avec les organismes régionaux de type GAFI pour l'évaluation des systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (voir tableau 3, *supra*). Cette année, le FMI a commencé l'évaluation de Djibouti, de l'Île Maurice, du Mexique, de Palaos et du Paraguay et la Banque Mondiale a débuté, et dans plusieurs cas achevé, l'évaluation de l'Angola, du Cameroun, de la République de Centrafrique, du Honduras, du Malawi et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (WAEMU). Le GAFI continue également à collaborer avec les IFI dans d'autres domaines, notamment en participant à un examen de la qualité et de la cohérence des rapports d'évaluation mené sous l'égide du GAFI, des IFI et les organismes régionaux de type GAFI et en participant à la formation des évaluateurs.

50. En avril, le GAFI a assuré un séminaire de deux jours à l'intention du personnel des Comités 1267, 1373 et 1540 des Nations Unies. À cette occasion, ont été faites des présentations détaillées des *40+9 Recommandations* du GAFI, du processus des évaluations et de la Méthodologie. Une discussion sur les rôles complémentaires du GAFI, des organismes régionaux de type GAFI et des IFI, ainsi que sur les nouvelles initiatives du GAFI, a eu lieu.

Questions de coopération internationale

51. Lors de sa réunion d'octobre 2006, le GAFI a retiré le Myanmar de la liste des pays et territoires ne coopérant pas au combat international contre le blanchiment de capitaux. En effet, le Myanmar a accompli des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de son système anti-blanchiment. Le GAFI surveillera le Myanmar au cours de l'année à venir afin de vérifier qu'il continue à progresser. En particulier, le GAFI a fait savoir à ce pays qu'il devait améliorer la réglementation de son secteur financier, notamment du secteur des valeurs mobilières, et qu'il devait s'assurer que son gouvernement répondait de manière adéquate aux demandes étrangères de coopération.

52. La procédure du GAFI relative aux PTNC s'est révélée très fructueuse. Les 23 pays recensés comme PTNC en 2000 et 2001¹³ ont tous été retirés de la liste après avoir fait des progrès significatifs, et de nombreux autres ont renforcé leur système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour s'assurer qu'ils ne seraient pas désignés comme non coopératifs par le GAFI.

53. Le GAFI reste vigilant quant aux questions de coopération internationale et n'hésite pas à réagir lorsqu'un pays présente une menace sérieuse pour les efforts déployés au niveau international pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les deux déclarations publiées par le GAFI cette année en sont une illustration. Dans ces déclarations, le GAFI fait part de ses préoccupations quant aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme résultant de l'absence en

¹³ Bahamas, Dominique, Égypte, Grenade, Guatemala, Hongrie, Îles Caïmans, Îles Cook, Îles Marshall, Indonésie, Israël, Liban, Liechtenstein, Myanmar, Nauru, Nigéria, Niué, Panama, Philippines, Russie, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Ukraine.

Ouzbékistan, en Iran, au Pakistan, au Turkménistan, à Sao-Tomé et Príncipe et dans la partie nord de Chypre d'un système complet de LBC/FT¹⁴.

54. Le 20 juin, le GAFI a réaffirmé sa déclaration publique du 28 février 2008 relative aux risques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme que présentent l'Ouzbékistan, l'Iran, le Pakistan, le Turkménistan et São Tomé-et-Príncipe, ainsi que la partie nord de Chypre. Le GAFI se félicite des actions décidées par ses membres afin d'informer leurs institutions financières de ces risques. Le GAFI est rassuré par les mesures initiées par certains États, mais demeure préoccupé du manque de progrès réalisés, en particulier, par l'Ouzbékistan et l'Iran. Le GAFI poursuit l'évaluation de la situation et, si cela s'avère nécessaire, prendra en octobre des mesures supplémentaires afin de protéger le système financier international.

Travaux avec le secteur privé

55. Au cours des dernières années, le Président du GAFI et le Secrétariat ont entrepris une série de réunions d'ouverture et de consultation avec des représentants du secteur privé et des associations professionnelles. Des réunions se sont tenues avec les principaux acteurs du secteur financier, notamment des associations et des entreprises privées. Il est important de noter que le GAFI a rencontré les principales organisations du secteur privé à Londres en décembre 2007. Cette réunion était consacrée à l'échange d'informations sur les techniques de blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et reflétait la forte volonté du GAFI de s'engager auprès du secteur privé. La réponse du secteur privé a été tout à fait constructive et fructueuse, et ses représentants ont exprimé leur soutien en faveur d'un engagement continu avec le GAFI.

56. Une première réunion réussie s'est également tenue en décembre 2007 entre le GAFI et des experts du secteur privé sur les méthodes et tendances du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (typologies). Les sujets discutés lors de cette réunion portaient sur le financement du commerce (avec une attention particulière sur le blanchiment de capitaux fondé sur les opérations commerciales et le financement de la prolifération), la corruption, les fraudes à la TVA de type carrousel et les cartes prépayées. Mettant à profit le succès de cette réunion, le GAFI a décidé d'intégrer, lorsque c'est possible, de tels travaux conjoints à son programme sur les typologies. Au cours de cette année, le GAFI a de plus en plus recherché les conseils des experts du secteur privé pour ses rapports sur les typologies.

57. En octobre 2007 le GAFI a ouvert un nouveau forum en ligne, le Forum de consultation avec le secteur privé, réunissant le GAFI et les principaux organismes du secteur privé. Ce forum met à profit les activités

Entreprises et professions non-financières désignées

- a. **Casinos** (y compris les casinos en ligne).
- b. **Agents immobiliers.**
- c. **Négociants en métaux précieux.**
- d. **Négociants en pierres précieuses.**
- e. **Avocats, notaires, autres professions juridiques indépendantes et comptables** - cela renvoie à la pratique indépendante, en partenariat et en qualité d'employés d'une entreprise professionnelle. Cela ne vise pas les personnes exerçant ces fonctions lorsqu'elles sont employées dans d'autres type d'entreprise, ni les professionnels employés par le gouvernement, qui peuvent déjà assujettis à des obligations en matière de lutte contre le blanchiment.
- f. **Prestataires de services aux sociétés aux trusts.** Cela fait référence à toutes les personnes et entreprises qui ne sont pas couvertes par ailleurs par les Recommandations, et dont l'activité est la fourniture des services suivants à des tiers:
 - agir dans la constitution de personnes morales ;
 - Agir en qualité d'administrateur, de secrétaire général, d'associé ou de titulaire d'une fonction similaire d'une société ou d'une personne morale;
 - Fournir un siège, une adresse commercial ou des locaux, une adresse administrative ou postale à une société ou toute autre structure juridique;
 - Agir (ou procéder aux arrangements nécessaires pour qu'une autre personne intervienne) en qualité d'administrateur d'une fiducie expresse;
 - Agir (ou procéder aux arrangements nécessaires pour qu'une autre personne intervienne) en qualité actionnaire agissant pour le compte d'un tiers.

¹⁴ Voir la déclaration du GAFI sur l'Iran d'octobre 2007 (disponible en anglais et en français) et la déclaration du 28 février 2008 (disponible en anglais et en français) sur le site du GAFI www.fatf-gafi.org.

d'ouverture existantes, et formalise et renforce le dialogue et le partenariat entre le GAFI et les organisations-clé du secteur privé, et ce, dans une large gamme de secteurs et partout dans le monde. Mettant à profit des propositions faites sur le Forum de consultation avec le secteur privé, le GAFI a décidé d'initier un projet conjoint avec le secteur privé sur le rôle des intermédiaires et autres tiers dans l'accomplissement des obligations de vigilance à l'égard de la clientèle. La possibilité de mener d'autres projets, parmi lesquels l'échange d'informations entre les secteurs public et privé, et la possibilité d'effectuer une analyse coût-avantage des systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont également débattues avec le secteur privé.

58. Les réunions avec le secteur privé menées par le WGEI en 2005 ont abouti à la création du Groupe consultatif électronique sur l'approche fondée sur les risques. L'EAG a été institué en mars 2006 et regroupe des participants du secteur public comme du secteur privé. Il a été chargé par la Plénière du GAFI de rédiger un guide de bonnes pratiques sur l'approche fondée sur les risques et en juin 2007, il a achevé ses « *Lignes directrices sur l'approche fondée sur le risque de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : Principes et procédures de haut niveau* », une initiative conjointe des représentants du secteur financier et du GAFI. Sur la base de cette initiative, une série de réunions avec les représentants de plusieurs entreprises et professions non-financières désignées dont l'objet était l'élaboration de lignes directrices ciblées pour chacune des entreprises/professions, sur l'approche fondée sur le risque afin de lutter contre le blanchiment de capitaux. En juin 2008 le GAFI a achevé de telles lignes directrices pour les:

- comptables,
- négociants en métaux et pierres précieuses,
- agents immobiliers et
- prestataires de services aux sociétés et fiducies.

59. Ces lignes directrices assisteront à la fois les autorités publiques et ces quatre secteurs dans l'application d'une approche fondée sur le risque afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en:

- favorisant le développement d'une approche commune de ce qu'implique l'approche fondée sur le risque,
- dressant la liste de principes directeurs intervenant dans l'application de l'approche fondée sur le risque et
- indiquant des bonnes pratiques dans la conception et la mise en œuvre d'une approche fondée sur le risque efficace.

Communication

60. Renforcer la communication avec le public a constitué une priorité de la présidence du Canada lors du GAFI-XVIII et cela s'est poursuivi lors du GAFI -XIX. Cette année, après chacune des réunions plénières, le Président du GAFI a publié un « Résumé du Président » reprenant les principales décisions et conclusions de la réunion. De plus, la déclaration du GAFI sur l'Iran a été publiée durant la réunion Plénière d'octobre 2007 et la déclaration du 28 février 2008, par laquelle le GAFI exprime ses préoccupations face à l'absence de système complet LBC/FT en Ouzbékistan, en Iran, au Pakistan, au Turkménistan, à Sao-Tomé et Príncipe et dans la partie nord de Chypre, a été rendue publique pendant la réunion Plénière de février 2008.

61. L'e-bulletin, désormais dans sa deuxième année de publication, est la lettre d'information du GAFI destinée au public. Il est publié trois fois par an, afin d'accroître la visibilité des progrès accomplis par le Groupe d'action financière¹⁵. Enfin, le site Internet du GAFI (www.fatf-gafi.org) étant son principal outil d'information du public¹⁶.

VI. SERVICES DE SOUTIEN ET ÉTATS FINANCIERS

62. Les travaux du GAFI sont coordonnés par un Secrétariat installé dans les locaux de l'OCDE à Paris, France. Le travail du Secrétariat a considérablement augmenté au cours de cette année. En octobre 2007, la Plénière a décidé de renforcer les effectifs du Secrétariat afin qu'il puisse répondre à la demande. Au cours de l'année trois postes ont été pourvu : un administrateur principal, un administrateur et chargé de gestion de l'information électronique. Le Secrétariat est désormais composé de 15 personnes : le Secrétaire exécutif, quatre administrateurs principaux, six administrateurs, un assistant administratif, un agent de gestion de l'information électronique et assistantes/secrétaires. De plus, un troisième assistant a temporairement rejoint le Secrétariat et occasionnellement, en plus des effectifs principaux, le Secrétariat a également eu recours à des stagiaires de courte durée afin de l'aider dans ses travaux.

63. Le rôle du Secrétariat consiste à organiser les réunions du GAFI (réunions plénières et réunions des groupes de travail) et à apporter son assistance à leurs participants, ainsi qu'à seconder le Président et le Groupe de direction. Le Secrétariat prépare et produit des notes de synthèse qui sont examinées en réunion des groupes de travail et/ou en réunion plénière, organise des missions d'évaluation mutuelle et rédige les rapports d'évaluation y afférents. Par ailleurs, le Secrétaire exécutif et les membres du Secrétariat sont en liaison permanente avec les nombreux partenaires du GAFI et ils représentent celui-ci lors de leurs réunions. Enfin, ils s'occupent des contacts et de la communication avec les médias.

64. Le financement du GAFI est assuré par ses membres, sur une base annuelle et en fonction du barème de contribution à l'OCDE. Le coût du Secrétariat et des autres services est couvert par le budget du GAFI, par le truchement de l'OCDE. Le barème est basé sur une formule calculée d'après la taille de l'économie d'un pays. La contribution des pays non membres de l'OCDE sont calculées selon le même barème. Les deux organisations membres du GAFI contribuent également à son budget. Les chiffres globaux du budget du GAFI pour les exercices 2006 et 2007 sont repris dans le tableau 7 ci-après.

Tableau 7: Synthèse du budget du GAFI, années fiscales 2007 et 2008

Poste budgétaire	Exercice 2007	Exercice 2008
Émoluments, prestations et contributions de l'employeur pour le personnel permanent	1 428 900	1 846 200
Voayges officiels	250 000	275 000
Consultants, contrats, auxiliaires et conférences	1 000	1 000
Frais de réception	1 000	1 000
Frais d'exploitation	114 300	149 200
Part des frais généraux de l'OCDE	148 900	174 700

¹⁵ Pour souscrire au service d'alerte du « e-bulletin » du GAFI, veuillez adresser un courrier électronique à contact@fatf-gafi.org.

¹⁶ Voir en annexe 1 la liste des documents du GAFI publiés cette année.

Poste budgétaire	Exercice 2007	Exercice 2008
Documentation et bibliothèque	1 000	1 000
Réunions, documents, traduction et interprétation	80 000	94 800
Dépenses diverses et imprévues	1 000	1 000
Dépenses en capital	1 000	1 000
Informatique	30 000	38 300
Reports/ajustments	7 152	
TOTAL	2 064 252	2 583 200

VII. DOMAINES DE TRAVAUX FUTURS

65. C'est le Brésil qui prendra la prochaine présidence du GAFI de juillet 2008 à juin 2009. Pendant cette période de 12 mois, M. Antonio Gustavo Rodrigues occupera la fonction de Président du GAFI.

66. Lors de la Plénière du GAFI de juin 2008, la présidence entrante du Brésil a exposé ses priorités pour le GAFI dans l'année à venir. L'année 2008-2009 verra le GAFI entreprendre un plan consolidé afin de réaliser les objectifs de son mandat. Le GAFI reconnaîtra également les rôles importants joués les diverses institutions et organisations. Les projets destinés à aider les États faisant face à des contraintes de capacités à mettre en œuvre les normes du GAFI se poursuivront. De plus, le GAFI-XX réalisera les travaux commencés durant le GAFI-XIX portant sur l'orientation stratégique de l'organisation et l'ouverture au secteur privé.

ANNEXE 1: MANDAT RÉVISÉ DU GAFI 2008-2012

I. Introduction et informations générales

1. Depuis sa création en 1989, le Groupe d'Action Financière (GAFI) a œuvré à la reconnaissance dans le monde entier des 40+9 Recommandations en tant que norme internationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les travaux du GAFI, qui couvrent plus de 170 juridictions, ont un impact significatif sur la détection et la prévention du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sont cruciaux pour la mise en œuvre de régimes LBC/FT solides partout dans le monde.

2. Le GAFI a concentré, depuis sa fondation, ses travaux autour de trois activités clés : l'élaboration de normes, le contrôle de leur conformité et l'identification des menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Ces activités resteront l'essence des travaux du GAFI dans le cadre de ce mandat. Pour l'avenir, le GAFI mettra à profit ses travaux afin de répondre aux menaces nouvelles et émergentes, telles que le financement de la prolifération et les vulnérabilités liées aux nouvelles technologies, qui sont susceptibles de déstabiliser le système financier international.

3. Une revue à mi-mandat a été menée en 2007 afin de s'assurer que le GAFI est à même de riposter avec souplesse à ces nouveaux défis. Le mandat du GAFI, tel que révisé à l'issue de ce processus de revue, s'achèvera en décembre 2012.

II. Les normes du GAFI

4. Depuis sa création, le cœur des travaux du GAFI est la lutte contre le blanchiment de capitaux (les 40 Recommandations) et depuis 2001, la lutte contre le financement du terrorisme (les 9 Recommandations spéciales). Le GAFI a adopté des actions concertées pour combattre ces menaces. Il révisé et précise ces normes, et continuera de le faire en tant que de besoin. Jusqu'à présent, cette approche a constitué un bon équilibre entre, d'une part, l'impératif de stabilité des normes et, d'autre part, la nécessité de faire preuve d'une souplesse permettant de parer au changement de nature des menaces auxquelles ces normes doivent faire face. Maintenir cet équilibre entre stabilité et flexibilité offre une meilleure prévisibilité et une application mondiale cohérente.

III. La promotion internationale de l'application des normes

5. La mise en œuvre entière et efficace des 40+9 Recommandations dans tous les pays est l'un des buts essentiels du GAFI. Ses membres sont évalués selon le processus d'évaluation mutuelle qui est une activité fondamentale et permanente du GAFI. Ce processus de revue par les pairs est désormais étendu via le réseau des organismes régionaux de type GAFI à plus de 170 pays et constitue un mécanisme crucial dans la promotion d'une mise en œuvre opportune et efficace des Recommandations du GAFI, tout en contribuant à établir des règles du jeu équitables entre ses membres et au-delà. Les pays qui ne sont pas membres d'un organisme régional de type GAFI sont encouragés à rejoindre l'organisme régional approprié. Le GAFI va achever le troisième cycle d'évaluations mutuelles de ses membres, en utilisant la méthodologie d'évaluation commune, afin de déterminer le degré d'application des 40+9 Recommandations. Il identifie également après chaque évaluation mutuelle, les actions de suivi appropriées afin de s'assurer que ses membres remédient aussi rapidement que possible aux insuffisances mises en évidence à cette occasion.

6. Tous les pays, y compris ceux qui ne sont pas membres du GAFI, devraient mettre en œuvre efficacement les Recommandations du GAFI afin de garantir un système mondial plus efficace de lutte contre les risques de BC/FT. Toutefois, pour nombre de pays, notamment ceux à faible revenu, appliquer les normes du GAFI constitue un challenge. Afin de réduire à la fois leurs propres vulnérabilités et les risques induits pour le système financier international, le GAFI, en étroite collaboration avec les organismes régionaux de type GAFI et d'autres partenaires internationaux, va concevoir des stratégies facilitant la mise en œuvre des Recommandations par les pays qui font face à des contraintes de capacité. La première étape consiste pour le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI à pérenniser le soutien à ces pays afin qu'ils mettent en œuvre les normes du GAFI.

IV. Identifier et réagir aux nouvelles menaces

(a) Les juridictions à haut risque

7. L'identification et le traitement des risques posés par les juridictions dont les systèmes LBC/FT présentent des lacunes significatives demeurent un élément essentiel des travaux du GAFI afin de protéger le système financier international des menaces criminelles. Des actions telles que l'initiative sur les Pays et Territoires Non-Coopératifs a conduit à des améliorations significatives des systèmes LBC/FT de plus de 20 pays.

8. En 2006, le GAFI a adopté un nouveau processus de surveillance – le Groupe d'examen des questions de coopération internationale – permettant d'identifier, d'étudier et de s'engager auprès de ces juridictions vulnérables qui échouent dans la mise en œuvre d'un système efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le GAFI continue de recourir à ce processus pour sensibiliser ces pays et, le cas échéant, réagit fermement à l'encontre des pays qui refusent de s'engager auprès, soit de l'organisme régional de type GAFI approprié, soit du GAFI, ou qui refusent de réformer leur système.

(b) Les menaces systémiques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

9. Le GAFI est idéalement positionné pour analyser et appeler l'attention au niveau international sur les vulnérabilités émergentes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et a fortement renforcé le processus d'identification de ces menaces, appelé « typologies ». La production et la diffusion d'études approfondies sur les typologies sont essentielles aux travaux du GAFI et offrent une base solide à l'élaboration constante de politiques tant au niveau international que des États. Le GAFI continuera à produire de telles études présentant des informations détaillées sur les méthodes, tendances et techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et constituant un socle pratique à destination des décideurs politiques dans le processus d'élaboration des normes. Dans ses travaux futurs, le GAFI étendra sa coopération avec les organismes régionaux de type GAFI et les autres organismes internationaux et mettra à profit l'expérience et l'expertise que le secteur privé peut apporter à ce processus.

10. À l'avenir, le GAFI entend intensifier sa surveillance sur les risques systémiques, criminels et de financement du terrorisme, afin de renforcer sa capacité à identifier, établir des priorités et réagir face à ces menaces. Dans ce contexte, et mettant à profit les contributions des membres du GAFI, du secteur privé et des organismes régionaux de type GAFI, il soutient la réalisation, au niveau des États, d'évaluations des menaces basées sur les meilleures pratiques, et mettra en place des mécanismes plus solides et réguliers de partage des informations sur les risques et les vulnérabilités. Les conclusions de la fonction de surveillance stratégique renforcée seront diffusées publiquement par la parution d'une évaluation régulière des menaces mondiales.

11. Le GAFI mesurera par l'analyse des données disponibles, l'impact des systèmes LBC/FT sur les activités criminelles et terroristes sous-jacentes, encourageant ainsi une étude de l'efficacité de son système. Il étudiera aussi la faisabilité d'une analyse coût-avantage des politiques de LBC/FT.

(c) Les menaces émergentes

12. La globalisation induit de nouveaux risques potentiels que les criminels et terroristes tentent d'exploiter afin de pénétrer le système financier international. Le GAFI entend rester le moteur des efforts menés partout dans le monde pour protéger l'intégrité du système financier et répondre aux nouvelles menaces émergentes et significatives qui y sont liées mais qui ne correspondraient pas à ses activités essentielles. Le GAFI n'envisage donc qu'une expansion limitée de son champ d'action, dans les cas où il aurait une contribution spécifique à apporter.

13. Par exemple, le financement de la prolifération constitue un domaine dans lequel le GAFI peut ajouter de la valeur aux efforts globaux de la communauté internationale. Tout en respectant les besoins identifiés par les Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, le GAFI poursuivra ses travaux sur cette question. De cette manière, il s'assure de ne pas dupliquer les efforts réalisés par ailleurs.

V. Relations avec les parties prenantes et les partenaires

(a) Ouverture au secteur privé et au public

14. Le secteur privé se trouve en première ligne dans la bataille contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et autres risques résultant de la finance illicite. Le GAFI a considérablement accru son engagement auprès du secteur privé au travers d'événements joints avec le secteur et de la réalisation d'analyses conjointes sur des sujets d'intérêts communs, sollicitant ainsi la participation du secteur privé au processus des typologies, ainsi que par la création d'un nouveau forum consultatif avec le secteur privé. À l'avenir, il entend renforcer cet engagement en organisant un dialogue régulier avec le secteur privé afin de réaliser l'objectif commun : une mise en œuvre plus efficace des normes du GAFI.

15. Plus généralement, et conformément aux meilleures pratiques de la supervision/des superviseurs, le GAFI maintiendra un haut niveau de transparence de ses travaux par une communication directe, la collaboration et la sensibilisation des parties prenantes, et l'utilisation de tous les moyens de communication à sa disposition.

(b) Relations avec les autres organisations internationales

16. Dans la réalisation de ses objectifs, le GAFI estime et s'appuie sur les partenariats étroits dont il dispose avec d'autres organisations internationales, notamment les Nations Unies, le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et le Forum de Stabilité Financière. Il a pris des contacts ciblés afin d'accroître sa connaissance des difficultés spécifiques et de s'assurer que les normes du GAFI n'entrent pas en conflit avec les travaux d'autres organisations internationales. Plus particulièrement, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale ont largement contribué aux efforts internationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans des pays non-membres du GAFI, ce qui constitue un apport à l'effort mondial apprécié par le GAFI. Le GAFI continuera de travailler activement avec tous ses partenaires afin de promouvoir ses objectifs et de mettre à profit leurs connaissances pour l'élaboration de ses politiques.

(c) Relations avec les Membres associés et les organismes régionaux de type GAFI

17. Les organismes régionaux de type GAFI, dont plusieurs sont désormais membres associés du GAFI, jouent un rôle directeur décisif dans leurs régions respectives ; ils fournissent une expertise régionale significative et participent au processus d'élaboration de la politique du GAFI. Le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI poursuivent le renforcement de leur collaboration ainsi que de leurs contacts avec des partenaires clés au niveau des régions.

VI. Questions opérationnelles

(a) Structure et organisation du GAFI

18. La structure du GAFI, un groupe d'action, lui a permis de réagir rapidement et de manière décisive aux menaces émergentes et de s'adapter efficacement à l'augmentation du nombre de ses membres. Cette structure est largement appropriée et devrait demeurer inchangée.

19. À long terme, il est important que le GAFI reste en mesure de répondre efficacement aux menaces continuellement changeantes auxquelles fait face le système financier international. Par conséquent, il est essentiel que sa structure, son organisation et ses méthodes restent souples et lui permettent de relever de nouveaux défis lorsqu'ils surviennent.

(b) Composition

20. Le GAFI a progressivement augmenté le nombre de ses membres, et depuis 2000 a accueilli six nouveaux membres et deux observateurs, amenés à devenir membre à part entière du GAFI au terme du processus d'adhésion¹⁷. Le GAFI poursuit ses travaux en ce sens. Il continuera sa politique d'ouverture et considèrera l'architecture d'ensemble de la LBC/FT, y compris la question du rôle renforcé joué par les membres associés et les organismes régionaux de type GAFI, ainsi que la composition du GAFI, lorsque l'expansion en cours sera achevée. À cet égard, l'importance stratégique d'un pays, l'équilibre géographique de la composition du GAFI et l'engagement d'un pays à mettre en œuvre les normes du GAFI constitueront les principes directeurs des décisions relatives aux futures adhésions.

21. Le GAFI compte actuellement 22 organisations et organismes observateurs. Afin de rendre leur participation la plus efficace et la plus efficiente possible, le GAFI va réviser sa politique sur le statut d'observateur.

(c) Présidence

22. Chaque Présidence doit continuer d'être désignée par la Plénière pour une durée d'un an et sera assistée par une vice-présidence, assurée par le Président désigné.

(d) Le Comité directeur

23. Le Comité directeur, composé de sept membres, conseille le Président. Sa composition doit représenter celle du GAFI, tant du point de vue géographique que de la taille de ses membres, et comprend le Président, l'ancien Président et le Président désigné.

(e) Le Secrétariat et le budget

24. Le Secrétariat soutient les travaux du GAFI, y compris des groupes de travail et groupes ad-hoc, afin d'en assurer la coordination et la cohérence.

25. Les mécanismes actuels de financement du GAFI doivent être maintenus. Le coût du Secrétariat et des autres services doit être couvert par le budget du GAFI, en utilisant le canal de l'OCDE, les contributions des membres, conformément aux barèmes de l'OCDE, et avec la possibilité de recevoir d'autres contributions.

VII. Responsabilité ministérielle

26. Le GAFI rend compte aux Ministres de ses États membres. Afin de renforcer cette responsabilité, le Président du GAFI remet un rapport annuel aux Ministres sur les éléments essentiels des travaux du GAFI, y compris les menaces internationales. Considérant les effets déstabilisateurs potentiels des actions criminelles et terroristes sur l'architecture financière internationale, des réunions ministérielles apériodiques offriront un suivi continu, qui permettra aux Ministres d'ajuster la stratégie du GAFI dans l'élaboration des normes.

¹⁷ Les six nouveaux membres sont l'Afrique du sud, l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et le Mexique. Les deux pays observateurs sont la Corée du sud et l'Inde.

ANNEXE 2: DOCUMENTS DU GAFI PUBLIÉS EN 2007-2008

[Synthèse du rapport d'évaluation mutuelle de Hong-Kong, China, juin 2008 (anglais)]

[Synthèse du rapport d'évaluation mutuelle de la Fédération de Russie, juin 2008 (anglais)]

[Résumé du Président de la Réunion Plénière du GAFI, Londres, 18-20 juin 2008, juin 2008 (anglais et français)]

Le mandat révisé du GAFI (2004-2012), avril 2008 (anglais et français)

E-Bulletin du GAFI, mars 2008 (anglais et français)

Rapport sur le financement du terrorisme, mars 2008 (anglais)

Rapport d'évaluation mutuelle de Singapour, mars 2008 (anglais)

Rapport d'évaluation mutuelle du Canada, mars 2008 (anglais)

Synthèse du rapport d'évaluation mutuelle de Singapour, février 2008 (anglais)

Synthèse du rapport d'évaluation mutuelle du Canada, février 2008 (anglais)

Déclaration du GAFI du 28 février 2008, février 2008 (anglais et français)

Résumé du Président de la Réunion Plénière du GAFI, Paris, 27-29 février 2008, février 2008 (anglais et français)

Conseils sur le renforcement des capacités pour les évaluations mutuelles et la mise en application des normes du GAFI dans les pays à faibles capacités, février 2008 (anglais)

Note interprétative de la Recommandation Spéciale VII révisée : virements électroniques, février 2008 (anglais et français)

Méthodologie d'évaluation de la conformité avec les 40 Recommandations du GAFI et les 9 Recommandations Spéciales du GAFI révisée, février 2008 (anglais et français)

Discours de Sir James Sassoon au séminaire sur la lutte contre le financement du terrorisme, Singapour, février 2008 (anglais)

E-Bulletin du GAFI, décembre 2007 (anglais et français)

Discours de Sir James Sassoon au GAFIMOAN, Damas, novembre 2007 (anglais)

Rapport d'évaluation mutuelle de la Finlande, novembre 2007 (anglais)

Synthèse du rapport d'évaluation mutuelle de la Finlande, octobre 2007 (anglais)

Déclaration du GAFI sur l'Iran, octobre 2007 (anglais et français)

Résumé du Président de la Réunion Plénière du GAFI, Paris, 10-12 octobre 2007, octobre 2007 (anglais et français)

Lignes directrices relatives à la mise en œuvre des interdictions financières liées aux activités couvertes par la Résolution 1737 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, octobre 2007 (anglais)

Discours de Sir James Sassoon au Conseil des Ministres du GABAOA, Gaborone, septembre 2007 (anglais)

E-Bulletin du GAFI, août 2007 (anglais et français)

Lignes directrices relatives à la mise en œuvre des dispositions financières des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, juillet 2007 (anglais)

Rapport annuel du GAFI 2006-2007, juillet 2007 (anglais et français)

Lignes directrices sur l'approche fondée sur les risques afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, juillet 2007 (anglais)

Synthèse des politiques du GAFI, juillet 2007 (anglais)

Évaluations du dispositif LBC/FT : Manuel à l'intention des pays et des évaluateurs révisé, juillet 2007 (anglais et français)

Calendrier des événements du GAFI-XIX (plusieurs mises à jour dans le courant de l'année), (anglais et français)

Rapport d'évaluation mutuelle de la République populaire de Chine, juillet 2007 (anglais)

Rapport d'évaluation mutuelle du Royaume-Uni, juillet 2007 (anglais)

Rapport d'évaluation mutuelle de la Grèce, juillet 2007 (anglais)

**ANNEXE 3: JURIDICTIONS AYANT ENTREPRIS D'APPLIQUER LES 40+9
RECOMMANDATIONS**

Juridiction	Membre de...	Juridiction	Membre de...
Afghanistan	GAP	Kirghizstan	Groupe Eurasie
Afrique du sud	GABAOA, GAFI	Labuan	GOSBO
Albanie	Moneyval	Lesotho	GABAOA
Algérie	GAFIMOAN	Lettonie	Moneyval
Allemagne	GAFI	Liban	GAFIMOAN
Andorre	Moneyval	Liberia	GIABA
Anguilla	GAFIC	Liechtenstein	Moneyval
Antigua-et-Barbuda	GAFIC	Lituanie	Moneyval
Antilles néerlandaises	GAFIC, GAFI ¹⁸ , GOSBO	Luxembourg	GAFI
Arabie saoudite	GCC, GAFIMOAN	Macao, Chine	GAP, GOSBO
Argentine	GAFI, GAFISUD	Malaisie	GAP
Arménie	Moneyval	Malawi	GABAOA
Aruba	GAFIC, GAFI ¹⁹ , GOSBO	Mali	GIABA
Australie	GAP, GAFI	Malte	Moneyval
Autriche	GAFI	Maroc	GAFIMOAN
Azerbaïdjan	Moneyval	Mexique	GAFI, GAFISUD
Bahamas	GAFIC, GOSBO	Moldavie	Moneyval
Bahreïn	GCC, GAFIMOAN	Monaco	Moneyval
Bangladesh	GAP	Mongolie	GAP
Barbade	GAFIC, GOSBO	Monténégro	Moneyval
Belgique	GAFI	Montserrat	GAFIC
Belize	GAFIC	Mozambique	GABAOA
Bénin	GIABA	Myanmar	GAP
Bermudes	GAFIC, GOSBO	Namibie	GABAOA
Biélorussie	Groupe Eurasie	Nauru	GAP
Bolivie	GAFISUD	Népal	GAP
Bosnie-Herzégovine	Moneyval	Nicaragua	GAFIC
Botswana	GABAOA	Niger	GIABA
Brésil	GAFI, GAFISUD	Nigeria	GIABA
Brunéi Darussalam	GAP	Niué	GAP
Bulgarie	Moneyval	Norvège	GAFI
Burkina Faso	GIABA	Nouvelle Zélande	GAP, GAFI
Cambodge	GAP	Oman	GCC, GAFIMOAN
Canada	GAP, GAFI	Ouganda	GABAOA
Cap Vert	GIABA	Ouzbékistan	Groupe Eurasie
Chili	GAFISUD	Pakistan	GAP
Chine	Groupe Eurasie, GAFI	Palaos	GAP
Chypre	Moneyval	Panama	GAFIC, GOSBO
Colombie	GAFISUD	Paraguay	GAFISUD
Costa Rica	GAFIC, GOSBO	Pays-Bas	GAFI ¹⁹ , Moneyval
Côte d'Ivoire	GIABA	Pérou	GAFISUD
Croatie	Moneyval	Philippines	GAP
Danemark	GAFI	Pologne	Moneyval
Dominique	GAFIC	Portugal	GAFI
Égypte	GAFIMOAN	Qatar	GCC, GAFIMOAN

¹⁸ Le Royaume des Pays (comprenant les Antilles néerlandaises, Aruba et les Pays-Bas) est membre du GAFI.

Juridiction	Membre de...	Juridiction	Membre de...
El Salvador	GAFIC	République d'Irak	GAFIMOAN
Émirats arabes unis	GCC, GAFIMOAN	République de Corée	GAP
Équateur	GAFISUD	République démocratique populaire lao	GAP
Estonie	Moneyval	République dominicaine	GAFIC
États-Unis	GAFI	République islamique de Mauritanie	GAFIMOAN
Ex-République yougoslave de Macédoine	Moneyval	République tchèque	Moneyval
Fédération de Russie	Groupe Eurasie, GAFI, Moneyval	Roumanie	Moneyval
Fidji	GAP	Royaume-Uni	GAFI
Finlande	GAFI	Saint Marin	Moneyval
France	GAFI, Moneyval	Sainte Lucie	GAFIC
Gambie	GIABA	Samoa	GAP
Géorgie	Moneyval	Sénégal	GIABA
Ghana	GIABA	Serbie	Moneyval
Grèce	GAFI	Seychelles	GABAOA
Grenade	GAFIC	Sierra Leone	GIABA
Guatemala	GAFIC	Singapour	GAP, GAFI
Guernesey	GOSBO	Slovaquie	Moneyval
Guinée	GIABA	Slovénie	Moneyval
Guinée Bissau	GIABA	Soudan	GAFIMOAN
Guyana	GAFIC	Spain	GAFI
Haïti	GAFIC	Sri Lanka	GAP
Honduras	GAFIC	St. Christophe-et-Niévès	GAFIC
Hong Kong, China	GAP, GAFI	St. Vincent-et-les-Grenadines	GAFIC
Hongrie	Moneyval	Suède	GAFI
Île de Man	GOSBO	Suisse	GAFI
Île Maurice	GABAOA, GOSBO	Suriname	GAFIC
Îles Caïmans	GAFIC, GOSBO	Swaziland	GABAOA
Îles Cook	GAP	Syrie	GAFIMOAN
Îles Marshall	GAP	Tadjikistan	Groupe Eurasie
Îles Salomon	GAP	Taiwan, Chine	GAP
Îles Turques-et-Caïques	GAFIC	Tanzanie	GABAOA
Îles vierges britanniques	GAFIC, GOSBO	Thaïlande	GAP
Inde	GAP	Togo	GIABA
Indonésie	GAP	Tonga	GAP
Irlande	GAFI	Trinité-et-Tobago	GAFIC
Islande	GAFI	Tunisie	GAFIMOAN
Israël	Moneyval ¹⁹	Turquie	GAFI
Italie	GAFI	Ukraine	Moneyval
Jamaïque	GAFIC	Uruguay	GAFISUD
Japon	GAFI	Vanuatu	GAP, GOSBO
Jersey	GOSBO	Venezuela	GAFIC
Jordanie	GAFIMOAN	Viet Nam	GAP
Kazakhstan	Groupe Eurasie	Yémen	GAFIMOAN
Kenya	GABAOA	Zambie	GABAOA
Koweït	GCC, GAFIMOAN	Zimbabwe	GABAOA

¹⁹ Statut d'observateur actif.

ANNEXE 4: ÉVALUATIONS PUBLIÉES

Les rapports sont disponibles sur les sites internet des organismes évaluateurs:

GAP:	www.apgml.org
Banque Mondiale:	www.worldbank.org
GAFI:	www.fatf-gafi.org
Fonds Monétaire International:	www.imf.org
GABAOA:	www.esaamlg.org
GAFIC:	www.cfatf.org
GAFISUD:	www.gafisud.org
GIABA:	www.giabasn.org
GOSBO:	www.ogbs.net
Groupe Eurasie:	www.eurasiangroup.org
Moneyval:	www.coe.int/moneyval

Pour les rapports impliquant plus d'un organisme, il est conseillé pour l'obtenir facilement de consulter le site du GAFI ou le site de l'organisme régional de type GAFI compétent (GAP, GAFIC, Groupe Eurasie, GABAOA, GAFISUD, GIABA, Moneyval).

Un astérisque (*) indique qu'une synthèse du rapport a été publiée.

	Pays / Juridiction	Organisme évaluateur	Année de publication
1.	Albanie	Moneyval	2006
2.	Andorre	Moneyval	2007*
3.	Australie	GAFI	2005
4.	Bahamas	GAFIC	2007
5.	Bahreïn	FMI (GAFIMOAN)	2007
6.	Belarus	FMI (Groupe Eurasie)	2007
7.	Belgique	GAFI	2005
8.	Bermudes	FMI (GAFIC)	2008
9.	Bolivie	GAFISUD	2007
10.	Botswana	BANQUE MONDIALE (GABAOA)	2008
11.	Brunei Darussalam	GAP	2006*
12.	Bulgarie	Moneyval	2008*
13.	Cambodge	BANQUE MONDIALE (GAP)	2007
14.	Canada	GAFI (GAP)	2008
15.	CEMAC ²⁰	BANQUE MONDIALE	2006*
16.	Chili	GAFISUD	2007
17.	Chypre	Moneyval	2006
18.	Colombie	GAFISUD	2007
19.	Costa Rica	GAFIC	2007
20.	Croatie	Moneyval	2008
21.	Danemark	FMI (GAFI)	2006
22.	Équateur	GAFISUD	2008
23.	États-Unis	GAFI (GAP)	2006
24.	Fédération de Russie	GAFI (Groupe Eurasie and Moneyval)	2008*
25.	Fidji	BANQUE MONDIALE (GAP)	2006
26.	Finlande	GAFI	2007
27.	Géorgie	Moneyval	2007
28.	Gibraltar	FMI	2007
29.	Grèce	GAFI	2007

²⁰ CEMAC : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

	Pays / Juridiction	Organisme évaluateur	Année de publication
30.	Hong-Kong, Chine	GAFI (GAP)	2008*
31.	Hongrie	FMI (MONEYVAL)	2005
32.	Îles Cayman	GAFIC	2007
33.	Inde	GAP	2007
34.	Irlande	GAFI	2006
35.	Islande	GAFI	2006
36.	Italie	FMI (GAFI)	2006
37.	Jamaïque	GAFIC	2007
38.	Kirghizstan	Groupe Eurasie	2007
39.	Lettonie	FMI (Moneyval)	2007
40.	Liechtenstein	FMI (Moneyval)	2008
41.	Lituanie	Moneyval	2006
42.	Macao, China	GAP (GOSBO)	2007
43.	Madagascar	BANQUE MONDIALE	2006
44.	Malaisie (et Labuan)	GAP	2007
45.	Malte	Moneyval	2007
46.	Maroc	GAFIMOAN	2007
47.	Mauritanie	BANQUE MONDIALE (GAFIMOAN)	2007
48.	Moldavie	Moneyval	2008
49.	Monaco	Moneyval	2008
50.	Mongolie	GAP	2007
51.	Namibie	BANQUE MONDIALE (GABAOA)	2008
52.	Népal	GAP	2006*
53.	Norvège	GAFI	2005
54.	Panama	FMI (GAFIC)	2007
55.	Paraguay	GAFISUD	2007
56.	Pérou	GAFISUD	2007
57.	Pologne	Moneyval	2008
58.	Portugal	GAFI	2006
59.	République Dominicaine	GAFIC	2007
60.	République populaire de Chine	GAFI (Groupe Eurasie)	2007
61.	République Tchèque	Moneyval	2008
62.	Royaume-Uni	GAFI	2007
63.	Rwanda	BANQUE MONDIALE	2005*
64.	Saint Marin	Moneyval	2008*
65.	Samoa	GAP (GOSBO)	2006
66.	Sierra Leone	BANQUE MONDIALE (GIABA)	2008
67.	Singapour	GAFI (GAP)	2008
68.	Slovaquie	Moneyval	2006
69.	Sri Lanka	GAP	2006
70.	Syrie	GAFIMOAN	2007
71.	Taiwan, Chine	GAP	2007
72.	Thaïlande	GAP	2007
73.	Tunisie	GAFIMOAN	2008
74.	Yémen	GAFIMOAN	2008
75.	Zimbabwe	GABAOA	2008

ANNEXE 5: ACRONYMES UTILISÉS DANS LE RAPPORT ANNUEL²¹

Acronyme	Signification
ADM	Arme(s) de destruction massive
AHGM	Groupe ad hoc sur la composition
EAG	Groupe de consultation électronique
FMI	Fonds Monétaire International
FT	Financement du terrorisme
G-7	Groupe des Sept
GABAOA	Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe
GAFI	Groupe d'action financière
GAFIC	Groupe d'action financière des Caraïbes
GAFIMOAN	Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord
GAFISUD	Groupe d'action financière de l'Amérique du sud
GAFI-XIX	19 ^{ème} année du GAFI
GAFI-XVIII	18 ^{ème} année du GAFI
GAFI-XX	20 ^{ème} année du GAFI
GAP	Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment de capitaux
GIABA	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment en Afrique
GOSBO	Groupe des organismes de supervision bancaire offshore
Groupe Eurasie	Groupe Eurasie sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
IFI	Institutions financières internationales
LBC	Lutte contre le blanchiment de capitaux
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PTNC	Pays et territoires non-coopératifs
RSVII	Recommandation Spéciale VII
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
WAEMU	West African Economic and Monetary Union (WAEMU)
WGEI	Groupe de travail sur les évaluations et la mise en œuvre
WGTM	Groupe de travail sur le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux
WGTYP	Groupe de travail sur les typologies

²¹ Note : Moneyval et Egmont ne sont pas des acronymes.